



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

N° 11934
ARTP/DG

Dakar, le 27 SEPT 2022

LE DIRECTEUR GENERAL

Objet : Parrainage de la salle d'allaitement du nouveau siège de l'UIT par le Sénégal

Ref : lettre circulaire CL-18/24 et Document C18/47

Monsieur le Secrétaire général,

Par la présente correspondance, nous vous exprimons notre profonde gratitude pour les efforts consentis pour l'amélioration continue de la connectivité mondiale et de la transformation numérique durable.

Dans le but de participer activement à l'atteinte des objectifs de l'Union, et en référence à la lettre circulaire CL-18/24 et au document C18/47 relatifs aux parrainages des salles du nouveau bâtiment du siège de l'UIT, le Sénégal a le plaisir de vous informer de sa décision de parrainer la salle d'allaitement pour un montant de Cent Mille Francs Suisse (100 000 CHF).

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Secrétaire général**, à l'assurance de notre considération distinguée.

A Monsieur Houlin Zhao
Secrétaire général

Union Internationale des Télécommunications

Place des nations

1211 Genève 20 Suisse



Abdoul LY